

L'ÉTAT en Bourgogne

Lettre d'information

de la Préfecture de la Région de Bourgogne et des Services de l'Etat

SOMMAIRE

Rayonner.....	1
Contractualiser.....	2
Amplifier.....	7
Protéger.....	7
Cliquer.....	8
Dynamiser.....	8
Arrivées, départs.....	8

RAYONNER



CLUNY REÇOIT LE LABEL PATRIMOINE EUROPÉEN



Le 19 mars dernier, en présence des Ministres de la Culture français, grec et portugais, a été dévoilée à l'Abbaye de Cluny la première plaque « **Patrimoine européen** ». Cluny est en effet une incarnation exceptionnelle de la civilisation européenne, moment fondateur dans la constitution de l'humanisme.

La création du label du Patrimoine européen est l'une des propositions concrètes issues des Rencontres pour l'Europe de la Culture organisées par le Ministre de la culture et de la communication, à Paris, les 2 et 3 juin 2005. Lancé en liaison étroite avec la Commission européenne, ce label, qui inclut le patrimoine contemporain et le patrimoine immatériel, a pour objectif de mettre en valeur la dimension européenne des biens culturels, monuments, sites naturels ou urbains et des lieux de mémoire, témoins de l'histoire et de l'héritage européen. Son ambition est de renforcer le sentiment d'adhésion des citoyens de l'Europe à une identité européenne commune et de favoriser leur sentiment d'appartenance à un espace culturel commun.

Les critères d'attribution du label Patrimoine européen (valeur emblématique du site pour l'identité européenne et existence d'un programme ambitieux de gestion) ont été définis lors de réunions de travail regroupant des représentants des états membres de l'UE et de la Commission européenne entre juillet 2006 et janvier 2007.

Notons que seuls trois sites par pays recevront le label Patrimoine européen : après l'abbaye de Cluny, ce sont pour la France, la Maison de Robert Schuman à Scy Chazelles (57), et la Cour du Palais des Papes à Avignon (84).

Pour Cluny, ce label vient aussi récompenser la mobilisation des partenaires publics autour du projet « Cluny 2010 » inscrit au CPER. L'État à travers le ministère de la Culture et de la Communication et le Fonds national à l'aménagement du territoire, et ses établissements publics (École nationale supérieure des Arts et Métiers, Centre des Monuments nationaux), travaille aux côtés du Conseil régional de Bourgogne, du Conseil général de Saône-et-Loire et de la Ville de Cluny pour « réouvrir les perspectives » de ce site qui fut la plus grande église d'Occident avant Saint-Pierre de Rome. Ce programme est évalué à 20 M€ et associe de manière inédite, travaux de restauration et nouvelles technologies.



La région de Bourgogne dispose de richesses historiques et culturelles nombreuses, mondialement connues pour certaines d'entre elles, et a la chance d'être idéalement située sur un plan géographique.

Ces atouts justifient pleinement que la Bourgogne soit une région tournée vers l'extérieur, notamment dans une dynamique exportatrice, mais également réceptive et accueillante sur le plan touristique. C'est là un enjeu économique majeur pour notre région, que de saisir dans une perspective de développement économique, social et culturel équilibré, le défi de la mondialisation.

L'Etat, par le biais de la direction régionale du commerce extérieur et de la délégation régionale au tourisme, favorise une politique active de territoire, basée sur un partenariat avec les collectivités territoriales et une approche pragmatique par le soutien d'entreprises et de projets innovants.

A ce titre, s'agissant des exportations, les premiers résultats statistiques de l'année 2006 du commerce extérieur de la Bourgogne sont encourageants, notamment pour les secteurs de l'automobile, de la plasturgie ou encore de la viticulture. La région Bourgogne, à la 14^{ème} place des régions exportatrices de France, affiche en 2006 une forte progression de ses exportations par rapport à 2005 : 8,75 milliards €, soit une croissance de près d'1 milliard € par rapport à 2005 et une création de près de 15000 emplois régionaux dédiés à l'international. Dans le cadre de la mise en oeuvre du schéma régional de développement économique (SRDE), l'ambition affichée est d'atteindre 12 milliards € d'exportations d'ici 2010, et de permettre ainsi la création de 45000 nouveaux emplois destinés à répondre aux besoins des entreprises bourguignonnes pour satisfaire la demande extérieure. Les services de l'Etat, au premier rang desquels se place la direction régionale du commerce extérieur, ont apporté tout leur soutien aux entreprises et poursuivront leur action dans cette démarche à la fois dynamique et partenariale. C'est bien dans cet esprit que l'Etat et la Région ont élaboré, en partenariat avec les filières sectorielles, un programme régional d'actions à l'international.

Enfin, s'agissant du tourisme, les chiffres régionaux sont explicites : 34,3 millions de nuitées en 2005, 2,213 milliards € de consommations touristiques, près de 20 000 emplois dans le secteur, la 8^{ème} région française de destination des touristes étrangers,...

Alors qu'approche la période estivale, propice à la découverte d'autres pays, il m'a semblé important de vous apporter cet éclairage essentiel du rôle de l'Etat sur un enjeu souvent méconnu, celui de l'exportation de biens et services.

Dominique BUR
Préfet de la Région de Bourgogne,
Préfet de la Côte d'Or



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION DE BOURGOGNE

LE CPER 2007-2013 : RECENTRAGE SUR DES GRANDS PROJETS

Le nouveau CPER (Contrat de Projets Etat-Région) 2007-2013, signé le 22 février 2007 entre l'Etat et la Région Bourgogne, s'inscrit dans une démarche renouvelée au regard des précédents contrats. Ont été retenus des projets, en nombre restreint, de grande envergure ayant un effet dynamisant pour l'économie régionale. Quatre autres contrats de projets interrégionaux, tel le plan Rhône, ont également été conclus en parallèle du CPER.

La stratégie du CPER s'inscrit en cohérence avec les programmes européens (FEDER, FEADER, FSE). Ils reposent sur un même "diagnostic territorial" et trois enjeux transversaux guident les projets :

- la compétitivité et l'attractivité des territoires
- l'environnement et le développement durable
- la cohésion sociale et territoriale

La participation financière de l'Etat au CPER s'élève à 277,088 millions d'euros, à laquelle s'ajoutent des crédits non contractualisés de l'Etat et d'établissements publics nationaux, ce qui porte cette part à près de 332 millions d'euros.

Répartition des dotations financières de l'Etat et de la Région		
Les grands projets	Dotations financières de l'Etat (en M €)	Dotations financières de la Région (en M €)
améliorer les transports ferrés et fluviaux	43 (+ 46,46) ¹	41,06
structurer l'économie et accompagner les mutations	27,43	28,3
renforcer l'enseignement supérieur et la recherche	49,274	58,733
préserver la qualité environnementale des milieux naturels et de la ressource en eau	35,27	56,8
valoriser les grands sites patrimoniaux	19,15 (+ 1,38) ¹	19,45
soutenir les démarches de progrès des filières agricoles et forestières	41,828	41,5
volet territorial	36,486	92,5
promouvoir le rôle moteur de la capitale régionale	24,65 (+ 7) ¹	12,5
TOTAL GENERAL	331,928	350,843

1. crédits additionnels non contractualisés de l'Etat et d'établissements publics nationaux

Le CPER est mis en oeuvre, domaine par domaine, par le biais de conventions cadre (détaillant les opérations et modalités d'intervention des partenaires) ou de documents d'application (simples documents de travail partagés).

Ainsi, en application du volet climat-énergie, un premier accord cadre pluriannuel 2007-2013 conclu entre l'Etat, la Région et l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) traduit la volonté de développer une politique énergétique et environnementale régionale plus intégrée et de s'engager au plus vite dans la réalisation du contrat.

Le suivi du CPER s'effectuera en cohérence avec les programmes opérationnels européens par l'identification d'indicateurs de suivi communs des programmes (la réalisation financière, les résultats, l'impact) qui permettront par la suite d'établir un bilan annuel.

Le suivi de la programmation des crédits CPER se fera pour la première fois à l'aide du logiciel PRESAGE.

Un comité technique de suivi se retrouvera régulièrement pour régler les questions de mise en oeuvre du CPER, arrêter les programmations successives et établir les bilans. Un comité régional de suivi, coprésidé par le Préfet de région et le Président du Conseil régional, se réunira tout au long de la mise en oeuvre du contrat.

Enfin, les projets feront l'objet d'une évaluation basée sur des critères transversaux : environnement, développement durable (neutralité carbone), innovation, emploi, égalité des chances entre hommes et femmes, TIC. Un comité d'évaluation, également pilote du programme opérationnel, sera mis en place à cet effet.

LA NEUTRALITE CARBONE DU CPER

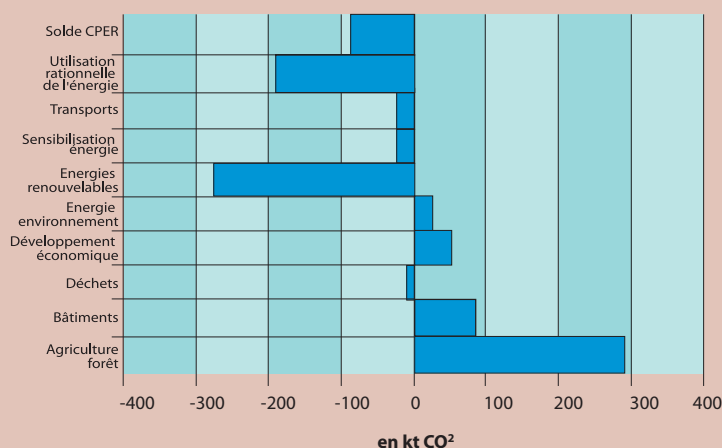
Considérant d'une part, que le réchauffement climatique et l'accroissement des tensions énergétiques vont bouleverser les conditions de l'attractivité et de la compétitivité des territoires, d'autre part, que les politiques publiques, y compris à l'échelle locale ou régionale, doivent intégrer les engagements souscrits par la France (stabilisation des émissions de gaz à effet de serre en 2010 par rapport à 1990 - Accord de Kyoto) et en préparer les échéances ultérieures (division par 4 des émissions à l'horizon 2050 - « le facteur 4 »), la présente génération des CPER devait être conçue dans la perspective de stabilité des émissions de gaz à effet de serre dite de « neutralité carbone ».

Celle-ci résulte de la compensation globale entre des émissions de GES générés par certains projets inscrits au CPER (agriculture, développement économique, bâtiments, transports...) et des investissements (essentiellement maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables) qui concourent à réduire ces émissions.

Au-delà, pour chaque projet, il s'agit de privilégier autant que possible, les choix qui permettent de diminuer la consommation énergétique et donc les émissions de gaz à effet de serre.

Un dispositif de suivi veillera au respect de la neutralité carbone du CPER en apportant si nécessaire des mesures correctrices à mi-parcours.

RÉSULTAT FINAL DES ÉMISSIONS CUMULÉES ET ACTUALISÉES SUR LA DURÉE DE VIE



DOSSIER SPÉCIAL

L'ouverture de la Bourgogne à l'extérieur

TOURISME EN BOURGOGNE :

DES ACTEURS DE TERRAIN ET DES LABELS POUR GARANTIR LA QUALITÉ DE L'OFFRE ET UNE ATTRACTIVITÉ CROISSANTE

LES MISSIONS DE LA DÉLÉGATION RÉGIONALE AU TOURISME

Le Délégué Régional au Tourisme (DRT) assure, sous l'autorité du Préfet de Région, le suivi de l'ensemble des actions concourant à la mise en œuvre de la politique de l'État en faveur du secteur du tourisme dans le cadre de ses compétences propres.

IL ASSURE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DE L'ÉTAT EN MATIÈRE DE TOURISME :

- Le Délégué Régional au Tourisme apporte son concours à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques contractuelles et des financements qui les accompagnent. Pour ce qui concerne par exemple le Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, la contribution de la DRT s'élève à 1,5 M € sur la période de 7 ans et portera sur les grandes thématiques suivantes : observation économique de l'activité touristique, soutien à la structuration de l'économie du produit touristique identitaire avec la prise en compte des politiques de l'Etat dont la marque « Qualité Tourisme » et le label « Tourisme et handicaps ».
- Il apporte également son concours à la gestion des « situations de crises ».
- Il anime et suit au plan local la mise en œuvre des labels **Qualité Tourisme™** et **Tourisme & Handicap** et des politiques sociales du tourisme, en liaison avec les acteurs institutionnels et professionnels.
- Il procède au suivi des politiques locales conduites en matière de tourisme en liaison avec les différentes structures et organismes nationaux du tourisme permettant d'enrichir la politique nationale du tourisme dans les domaines demeurant de la compétence de l'État.

IL CONCOURT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION DE LA COMPÉTENCE DE L'ÉTAT :

- Le Délégué Régional au Tourisme participe à toutes les procédures et décisions relatives à la mise en œuvre des réglementations touristiques relevant de la compétence de l'État, notamment :
 - La réglementation relative à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours.

- La réglementation en matière d'équipement hôtelier.
- La réglementation en matière de classement des équipements et organismes de tourisme.

À ce titre, il participe aux commissions départementales de l'action touristique.

IL ASSURE UNE MISSION DE CONSEILS, D'EXPERTISES ET D'ÉVALUATION :

- Le Délégué Régional au Tourisme apporte son concours à l'expertise des projets touristiques, en réseau avec le groupement d'intérêt public « ODIT France » et bénéficie, en retour, du soutien de cette structure en matière d'ingénierie touristique.
- Il est également associé aux études en matière de statistique et de rassemblement des données sur l'économie touristique favorisant la mise en cohérence et l'amélioration de l'efficacité des systèmes d'observation de l'économie touristique.
- Il est chargé d'assurer le suivi et l'évaluation des actions conduites au plan territorial en matière de tourisme et de rassembler toutes les informations sur les questions d'intérêt touristique nécessaires au ministre chargé du tourisme.

IL GÈRE LE BUDGET DU PROGRAMME TOURISME DE NIVEAU LOCAL :

- Le Délégué Régional au Tourisme est responsable auprès du Préfet de Région d'un budget opérationnel de programme Tourisme (BOP) et soutient au titre du contrat de projets le développement touristique régional avec l'appui des programmes européens.





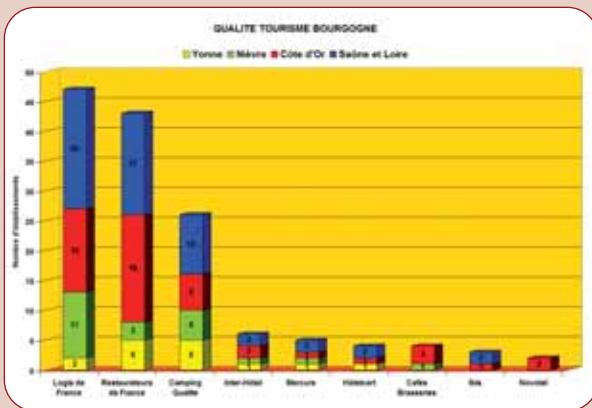
LE PLAN QUALITÉ TOURISME™

UNE MARQUE AU SERVICE DE L'OFFRE TOURISTIQUE FRANÇAISE

Le Plan Qualité Tourisme est destiné à améliorer la lisibilité de l'offre touristique française. Il s'appuie sur les classements réglementaires en vigueur en matière d'équipement et d'organismes de tourisme. Dans cette perspective, le ministre délégué au Tourisme a créé une marque nationale de qualité, « Qualité Tourisme™ », qui est attribuée aux professionnels du tourisme respectant les critères suivants :

- Suivi d'une démarche de qualité basée sur un contrôle externe, et qui répond aux engagements nationaux de qualité.
- Conformité au classement réglementaire des équipements et organismes de tourisme.
- Engagement à respecter les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'activité exercée.
- Assurer un traitement des réclamations des clients.

Si en terme de fréquentation la Bourgogne est la quatorzième région française, il convient de souligner qu'elle arrive en 8^{ème} position pour le nombre d'établissements ayant obtenu la marque Qualité Tourisme, ce qui la place au même niveau que Languedoc-Roussillon (158) et devant l'Île de France (126), respectivement 4^{ème} et 3^{ème} destinations françaises.



www.bourgogne-tourisme-drt.fr

...le tout nouveau site de la Délégation Régionale au Tourisme de Bourgogne vous informe sur l'actualité du développement touristique de la région : des fiches thématiques, des dossiers à consulter et télécharger, des formulaires types pour vos déclarations en préfecture, des liens vers les partenaires et le m@ilTOUR, la lettre d'information de la DRT avec en numéro spécial de lancement, les missions et actions de la délégation régionale.



LE LABEL TOURISME ET HANDICAP

POUR QUE LES PERSONNES HANDICAPÉES CHOISSENT UNE OFFRE ADAPTÉE

Favoriser l'accessibilité des sites, équipements et activités touristiques aux personnes handicapées constitue un enjeu social et économique important. Le label national « Tourisme & Handicap » assure une information fiable sur l'offre touristique adaptée et prend en compte les quatre familles de handicap : moteur, mental, auditif et visuel.

En Bourgogne, plus de 107 sites et équipements disposent de ce label ce qui place la région en 11^{ème} position, soit presque au même niveau que Midi-Pyrénées (113) et loin devant Provence Alpes Côte d'Azur (34), pourtant première destination française.

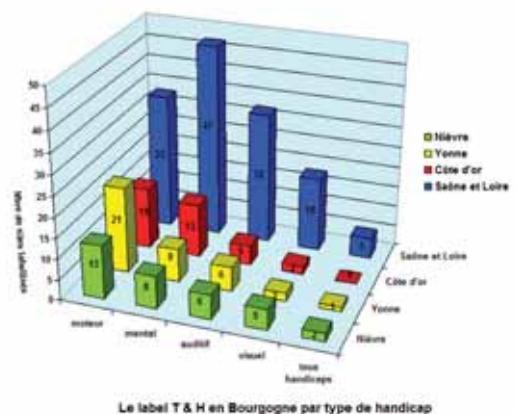
Les acteurs du tourisme de la région Bourgogne se sont engagés dans cette démarche, au titre du Schéma Régional de Développement Touristique, et mènent une politique volontariste, animée par la Délégation Régionale au Tourisme, pour faire de la Bourgogne, un territoire accessible à tous.

« Le Pavillon du Milieu de Loire, à Pouilly-sur-Loire (Nièvre), est un centre d'interprétation et de découverte de la Loire. Son accessibilité a été pensée dès sa conception dans le but d'accueillir tous les publics. De ce fait, nous n'avons rencontré aucune difficulté majeure dans l'obtention du label Tourisme & Handicap ; et nous avons pourtant été agréablement surpris d'obtenir le label pour les quatre déficiences.

Par ailleurs, nous nous sommes engagés dans une politique d'accueil optimale, et nous poursuivons nos efforts dans ce domaine, en améliorant les installations pour les malvoyants par exemple.

La Bourgogne possède encore de nombreuses potentialités touristiques dans ce domaine et nous espérons que les initiatives publiques et privées seront significatives et feront de la Bourgogne, un territoire ouvert à tous ».

M.GUNTZ Directeur du Pavillon du Milieu de Loire



COMMERCE EXTÉRIEUR : LA BOURGOGNE EXPORTE SES ATOUTS

DES EXPORTATIONS QUI S'OUVRENT VERS LE GRAND EXPORT (ASIE, MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE)

Afin d'illustrer le commerce extérieur bourguignon, voici une analyse (non-exhaustive) de la place de quelques grands secteurs économiques de la région en terme d'import/export.

Figurent en bonne place **la mécanique et la métallurgie** qui comptent 10555 entreprises et 53.000 salariés. On y retrouve deux sous-secteurs bien distincts :

- les biens intermédiaires qui représentent 47,8 % des exportations et 60 % des importations.
- les biens d'équipement qui représentent 16,41 % des exportations et 13,4 % des importations.

➔ La Direction régionale du Commerce Extérieur (DRCE) a apporté une forte contribution dans la préparation du contrat professionnel de progrès de ce secteur pour aboutir notamment à la production d'une fiche action internationale inscrite au sein du contrat de progrès co-rédigée par la DRCE et les représentants des 4 UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie) et au montage d'une première action de veille sur la Chine, à l'occasion du salon international de la machine-outil à Pékin.

Le secteur de l'**agroalimentaire**, quant à lui, représente 1,375 milliard d'euros, soit 15,7 % des exportations bourguignonnes (19,35 % en 2002). Les produits viticoles à hauteur de 577 740 euros sont en baisse de 42 % mais l'on note une bonne reprise depuis 2 ans.

Quant aux produits alimentaires, à hauteur de 501 182 euros, ils sont en baisse de 36,5 %.

Ce secteur est en déclin depuis 2002 mais cette tendance s'explique notamment par le quasi arrêt des exportations de tabac manufacturé suite à la fermeture de l'unité de la SEITA installée à Dijon.

➔ La DRCE, en partenariat avec le Conseil régional de Bourgogne, a facilité la création de l'association "Vive la Bourgogne" qui regroupe une quinzaine de membres de l'ARIA (Association Régionale des Industries Alimentaires) soucieux de mettre en oeuvre une action internationale et, dans ce cadre, la DRCE a fortement contribué à la définition de la stratégie d'action de cette association, au choix des destinations prioritaires et à celui des manifestations internationales pour lesquelles l'agroalimentaire bourguignon devait être présent.

Le secteur des **équipements agroalimentaires** est particulièrement dynamique à l'export. Il est marqué par la prédominance de la filière "emballage-conditionnement" qui, avec 12 établissements (sur 157 en France) et un millier de salariés (8 % des effectifs nationaux), fait figurer la Bourgogne parmi les principales régions du secteur selon l'effectif salarié.

➔ La DRCE s'est fortement mobilisée pour sensibiliser les entreprises bourguignonnes de ce secteur à participer au salon international qui se tiendra en juillet prochain en Afrique du sud (Le Cap) : une dizaine d'entreprises (sensibilisées par la DRCE) devraient participer à cette opération.

Quant au **secteur viticole**, la Bourgogne représente 3% de la production nationale et 100 AOC sur les 400 nationales enregistrées. En 2006, les exportations se sont élevées à 583 M € (7 % du commerce extérieur

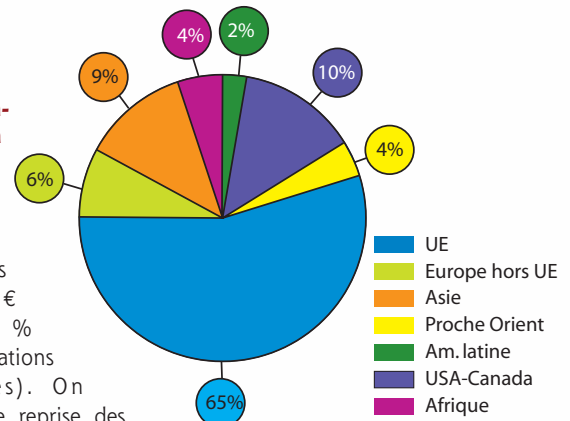
bourguignon) et les importations à 57 M € (moins de 1 % des importations régionales). On observe une reprise des échanges dans le secteur depuis

2005 (+ 7 % et + 8 %). Les échanges devraient croître dans les trois années à venir grâce aux actions d'envergure des grandes maisons et à la stratégie ciblée du Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (8 pays cibles) : 4400 domaines, 300 négociants, 25 caves coopératives dont 800 opérateurs à l'international (260 négociants et 540 viticulteurs). Notons que, dans ce même secteur, mais en matière d'équipements vitivinicoles, une soixantaine d'opérateurs travaillent à l'international : 30 tonneliers, des embouteilleurs, imprimeurs, fabricants ou négociants de machines agricoles...

➔ La DRCE travaille, au quotidien, avec ce secteur d'activité. Le travail effectué entre la DRCE et le BIVB, au cours des 18 derniers mois a permis notamment de construire et de financer plusieurs programmes d'actions de sensibilisation, de formation et de communication sur des marchés en devenir pour les vins de Bourgogne : à ce jour ces actions ont été conduites sur l'Asie (Singapour, Taïwan, Hong Kong, Séoul, Tokyo), la Russie (Moscou et Saint-Petersbourg) et le Canada (Québec et Ontario).

Autre filière porteuse : **le bois**. Les exportations bourguignonnes des produits de l'industrie du bois contribuent à hauteur de 3 % des exportations totales de la région (300 M €). La Bourgogne compte environ 50 exportateurs dans le secteur du bois ; leur stratégie repose essentiellement sur des opérations de veille sur les marchés des pays de l'Europe de l'Est et la Russie.

➔ La DRCE s'est investie dans ce secteur. La quasi-totalité des entreprises signataires du contrat professionnel de progrès ont été visitées et sensibilisées pour orienter leur développement vers l'international, ce qui a permis une participation forte à la Foire d'Alger en 2006 qui sera reconduite en 2007.



LE PROFIL DES EXPORTATIONS

	Nombre établissements	Nombre exportateurs	PME
France	2 500 000	108 000 = 4%	79%
Bourgogne	65 000	2 700 = 4%	98%

APPROCHE GÉOGRAPHIQUE

Département	% des exportations régionales	évolution 2005	% des importations régionales	évolution 2005	Secteur économique dominant en matière d'exportations
Saône et Loire	47,5%	+ 8,1 %	36,3 %	+ 25,4 %	biens intermédiaires (55 %)
Côtes d'Or	30 %	+ 9 %	22 %	+ 11,9 %	biens intermédiaires (37,7 %) et agro-alimentaire (32,3 %)
Yonne	11,5 %	+ 13,8 %	11,8 %	+ 15,1 %	biens intermédiaires (34,5 %) et agro-alimentaire (30,4 %)
Nièvre	11 %	+ 11,8 %	9,6 %	+ 13,9 %	biens intermédiaires (57 %)

METALSCAN À CHALON SUR SAÔNE, UN EXEMPLE DE RÉUSSITE À L'EXPORT

...est une entreprise spécialisée dans le contrôle non destructif (certification de la qualité des matériaux, essentiellement les métaux). A l'initiative du Conseil Régional et de la Direction Régionale du Commerce Extérieur, Metalscan vient d'effectuer une mission de prospection à Singapour où l'entreprise a pu trouver plusieurs distributeurs intéressés par cette technologie. C'est donc une nouvelle porte de développement pour l'entreprise qui, via Singapour, pourra prospecter l'Asie du sud-est et, à moyen terme, la Chine.

Metalscan fait partie des PME du Pôle Nucléaire de Bourgogne (PNB) avec lequel la DRCE conduit une action très soutenue depuis 18 mois. La DRCE a donc visité Metalscan et lui a proposé de prendre part à quelques actions figurant au programme international régional 2007. C'est dans cette logique que sa participation à la mission de Singapour s'est inscrite et, à cette fin, la DRCE a audité la société (diagnostic export), validé le potentiel du marché singapourien (et malaisien) pour la vente de son savoir-faire, et en liaison avec le bureau de représentation de la Bourgogne à Singapour et la Mission Economique française de notre Ambassade, construit son programme de rendez-vous sur place, après avoir identifié les meilleurs prospects locaux.

Coup de pouce à l'export... QUELQUES EXEMPLES

LA MISE EN ŒUVRE PARTAGÉE D'UN PROGRAMME D'ACTION À L'INTERNATIONAL

La Direction Régionale du Commerce Extérieur, en partenariat avec le Conseil Régional de Bourgogne, a mis en oeuvre, sur la base des propositions des filières sectorielles bourguignonnes, le programme d'action à l'international de la Bourgogne pour 2007 qui propose 80 opérations, notamment sur des destinations à forte croissance, comme l'Asie du Sud-est (Singapour, Malaisie, Taïwan et Hong Kong), l'Inde, les Emirats et la Russie. Ont été mobilisés : 9 filières sectorielles (plasturgie, Union des Industries et Métiers de la Métallurgie de Bourgogne, Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne, Automobile, Technologies de l'Information et de la Communication, Technopôle de Magny Cours, Aprovalbois, Association Régionale des Industries Alimentaires /Vive la Bourgogne, Pierre de Bourgogne), 2 pôles de compétitivité (Pôle Nucléaire Bourguignon et VITAGORA), la CRCI, Bourgogne Développement et le Comité Régional du Tourisme.

LE SOUTIEN AUX PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

Début 2006, une rencontre entre le service de veille internationale du Ministère de l'Economie et des Finances et les dirigeants du pôle nucléaire de Bourgogne a permis de dresser une cartographie mondiale du nucléaire, un état des lieux de la concurrence internationale de la chaîne des mécaniciens du nucléaire et une première mission test sur la Grande Bretagne. Ces trois actions réalisées, la DRCE propose

maintenant aux dirigeants du PNB de mettre au point une stratégie pluriannuelle de prospection à l'international. Pour 2007, l'Afrique du sud, les Etats-Unis et la Suisse ont été retenus comme destinations d'information (présentation du savoir faire mécanicien nucléaire français) et une participation du PNB à la conférence annuelle de l'association mondiale du nucléaire (WNA) est programmée pour l'automne à Londres.

UN TRAVAIL D'INGÉNIERIE EN DIRECTION DES PME DE LA RÉGION

Dans le cadre de sa mission d'incitation à l'export des PME bourguignonnes, la DRCE a réalisé en 2006 200 visites d'entreprises et 150 diagnostics export qui ont été validés puis insérés dans la base de données mondiale du MINEFI.

Le compte-rendu de ces visites d'entreprises sera prochainement disponible sur la plateforme régionale numérique (e-bourgogne - « atelier des projets »). Afin de mieux orienter les entreprises vers les marchés extérieurs porteurs, le réseau des Missions Economiques des Ambassades participe activement à la veille économique (benchmarking) de l'action des concurrents étrangers sur ces marchés au profit des entreprises bourguignonnes à fort potentiel de développement à l'international. La DRCE a donc établi la liste des entreprises bourguignonnes qui affichent un potentiel avéré à l'international (108 entreprises ont fait l'objet d'un diagnostic lourd et présentent de réelles chances de se positionner durablement sur plusieurs pays).

LE RÔLE DES CONSEILLERS DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

Hommes et femmes d'entreprise, choisis pour leur compétence internationale, les Conseillers du commerce extérieur de la France (CCE) sont nommés pour 3 ans par décret du Premier ministre sur proposition du Ministre délégué au Commerce extérieur. Depuis plus de 100 ans, les CCE mettent bénévolement leur expertise au service des pouvoirs publics - auxquels ils adressent avis et recommandations, des PME - qu'ils parrainent dans leur développement à l'international, et des jeunes - qu'ils forment aux métiers de l'international.

1 600 CCE exercent leurs mandats en France et constituent les partenaires privilégiés des DRCE et des acteurs régionaux en charge de la promotion des entreprises à l'international.

2 000 CCE sont présents dans 134 pays et travaillent en étroite collaboration avec les Missions Economiques de nos ambassades pour la promotion, dans leurs pays respectifs, des produits et des savoir-faire français.

Le Comité Bourgogne des CCE, présidé par Baudouin DELFORGE, compte 10 CCE qui travaillent en étroite collaboration avec la DRCE Bourgogne, notamment pour la remise annuelle des trophées à l'exportation.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : <http://www.missioneco.org/bourgogne/>



UNE NOUVELLE ÉTAPE POUR LA RÉNOVATION URBAINE DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE

Le 21 mars dernier a été signé un avenant à la convention de rénovation urbaine de l'agglomération dijonnaise. Les signataires étaient : l'Etat, l'ANRU, la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon, le Conseil régional de Bourgogne, le Conseil général de la Côte-d'Or, la Caisse des Dépôts, l'Association Foncière Logement, l'EPARECA, les communes de Dijon, Chenôve, Longvic, Quétigny et Talant, l'OPAC de Dijon, l'OPH 21, Néolia, ICF sud-est Méditerranée, le Foyer Dijonnais, la SCIC Habitat Bourgogne-Champagne, La Bourguignonne Habitat et la SEMAAD.



En mai 2005 était signée la convention de rénovation urbaine de l'agglomération dijonnaise entre l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) dont le Préfet de Région est le délégué territorial, les collectivités locales et les bailleurs sociaux.

145 opérations étaient ainsi programmées pour 181 M€ (dont 46,8 M€ de crédits ANRU) sur cinq quartiers de la Communauté d'agglomération dijonnaise classés en zone urbaine sensible : les Grésilles à Dijon, le Mail à Chenôve, le Centre à Quétigny, le Bief du Moulin à Longvic et le Belvédère à Talant (ce dernier quartier ne faisant l'objet, à l'origine, que d'un programme d'étude préalable).

Après deux années de mise en œuvre, près de 40 % des opérations programmées sur 2005-2009 sont entrées en phase de réalisation, et la transformation des quartiers concernés par ce projet est déjà visible sur le terrain : modernisation du centre commercial St-Exupéry à Chenôve, aménagement de la place du Bief du Moulin à Longvic, construction de logements, de la médiathèque, du bâtiment du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, de la salle polyvalente... dans la ZAC des Grésilles.

Forts des premiers résultats obtenus, les partenaires ont décidé, dans le cadre d'un avenant, d'amplifier ces interventions en 2007 en intégrant à la convention deux programmes nouveaux - les quartiers du Belvédère à Talant et de la Fontaine d'Ouche à Dijon - et en complétant substantiellement le projet mis en œuvre sur le quartier du Mail à Chenôve.

La convention consolidée prévoit désormais une enveloppe totale de 294 M€ sur la période 2005-2011 (la part ANRU passant de 46,8 à 66,6 M€) pour faire de ces six quartiers « des quartiers semblables aux autres ».

Ce sont ainsi 42 000 habitants, soit 18% de la population du Grand Dijon, qui vont pouvoir bénéficier d'une transformation durable de leur cadre de vie.



LA BIODIVERSITÉ S'EXPOSE

La préservation de la biodiversité est, avec la lutte contre le changement climatique, l'un des grands enjeux auxquels nous sommes confrontés. L'humanité a puisé ses premières ressources vitales (eau, nourriture...) au sein de la biodiversité. Aujourd'hui nous assistons à une accélération de la disparition des espèces, sans précédent connu dans le passé. Certes des espèces ont toujours disparu de la surface du globe (les dinosaures par exemple...), mais à une échelle de temps sans commune mesure avec celle observée actuellement.

Afin de sensibiliser les agents du service public du pôle régional « environnement et développement durable » à cet enjeu, une exposition sur la stratégie nationale de la biodiversité, réalisée par le Ministère de l'écologie et du développement durable, a été proposée du 14 au 19 Mai dans les locaux de la DRIRE et du 21 mai au 1er juin à la DIREN, encadrant ainsi la journée mondiale de la biodiversité qui a eu lieu le 22 mai, comme chaque année. Composée de 18 panneaux, cette exposition présentait les différents enjeux et les modalités de mobilisation à tous les niveaux.

Lorsqu'une espèce disparaît, c'est une richesse et un potentiel génétique de diversité qui sont perdus. Lorsque les systèmes sont simplifiés, dégradés, détruits, les fonctions qu'ils remplissaient doivent être remplacées, quand c'est possible, par des procédés techniquement et économiquement lourds et chers (épuration de l'eau, régulation des crues et des étiages, lutte contre l'érosion des sols...)

Les raisons de la perte de biodiversité :

- La fragmentation, dégradation, spécialisation des espaces est la première cause de la perte de biodiversité (disparition des corridors écologiques, des zones humides...).
- La sur-utilisation des espèces ou ressources sauvages au-delà de leurs capacités naturelles de renouvellement (on puise donc dans le stock... au détriment de son maintien, donc de son renouvellement !).
- Le trafic commercial d'espèces et de leurs dérivés.
- Les pollutions de l'air, de l'eau et des sols perturbant les cycles biologiques.
- Les espèces invasives et envahissantes qui entrent en compétition avec les espèces locales (souvent introduites par l'homme ou ses activités).
- Les effets prévus du changement climatique (actuellement une menace très lourde pèse sur les ours blancs qui voient leurs territoires se réduire).





LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ETAT

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les services des domaines, sous la nouvelle appellation « France Domaine », sont rattachés à la Direction Générale de la Comptabilité publique et au réseau du Trésor public.

Dans chaque département, la responsabilité du service France Domaine est confiée au Trésorier-Payeur Général.

France Domaine gère le patrimoine de l'Etat et certains patrimoines privés et conseille les collectivités. Son objectif est notamment de faire évoluer le parc immobilier vers des implantations plus adaptées, moins onéreuses.

Sa finalité : aboutir à une occupation optimale des immeubles, par les services de l'Etat.

Ainsi, les immeubles, dont les ministères n'ont plus l'utilité, sont remis à France Domaine qui met en œuvre les procédures de cession, soit à l'amiable, soit par adjudication publique.

En 2006, les immeubles vendus ont représenté au niveau national presque 800 millions d'euros pour un objectif fixé à 480 millions.

Pour la Bourgogne, ces ventes se sont élevées à 3,3 millions d'euros, pour un parc immobilier évalué en 2006 à 3,49 % du parc immobilier national.

A titre indicatif, en Côte d'Or, sept ventes ont représenté à un peu moins d'1 million d'euros.

Cette dynamique de cessions se poursuit en 2007, notamment en Côte d'Or, avec par exemple la réalisation de la cession de l'hôpital militaire

Hyacinthe VINCENT pour 3,5 millions d'euros et de l'ancienne caserne de gendarmerie de Chenôve pour 695 000 euros.



L'Etat en Bourgogne - N°11 - Juin 2007
Numéro ISSN : 1772-7626
Consultable sur www.bourgogne.pref.gouv.fr

Directeur de la publication : Dominique Bur
Directeur de la rédaction : Pierre Regnault de la Mothe
Coordination : Cécile Hermier
Comité de rédaction : Laurent Daillez (DRDJS), Daniel Denninger (DIREN), Yannick Veyseyre (DRAF), Liliane Pinard (DRIRE), Isabelle Schmitt (DRDE), Catherine Pham (DRASS), Sophie Pujole (CRICOM), Chantal Gérard (SGAR), Patrick Thabard (SGAR), Bernard Luc (SGAR)

Ont contribué à la rédaction des articles :
Dossier « L'ouverture de la Bourgogne à l'extérieur » : Antoine de Dianous, Directeur Régional du Commerce Extérieur, Philippe Légliise, Délégué Régional au Tourisme, Henri Iniesta, Adjoint au Délégué Régional au Tourisme.
« Arrivées, départs » : Maryse Pelletier, Chantal Mivielle, Christine Bouchoux, Pierrette Daudier
« Cliquer » : Emmanuel Moreau (DRIRE)
« Contractualiser » : Emmanuelle Malarbet (SGAR)
« Dynamiser » : Blandine Veillet (TG) – Crédits photo : DRAC

Composition : Digital Concept
Impression : ICO



MONOGRAPHIE DE L'INDUSTRIE EN BOURGOGNE : UN SITE INTERNET À DÉCOUVRIR

La Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de Bourgogne (DRIRE) a publié récemment l'édition 2006 de la monographie de l'industrie en Bourgogne, en collaboration avec plusieurs services de l'Etat et organismes affiliés.



Prenant la forme d'un site web dédié accessible à tous, cet ouvrage souligne notamment que l'industrie exerce un important effet d'entraînement sur le reste de l'économie. Avec les services aux entreprises, c'est près d'un salarié bourguignon sur trois qui vit de la richesse produite par l'industrie.

Résolument tournée vers l'avenir, la monographie offre un panorama réaliste de la situation de l'industrie régionale et propose pour chaque filière industrielle des analyses prospectives des facteurs de développement à moyen terme.

Particulièrement convivial, ce site agrémenté de cartes, graphiques et illustrations comprend aussi une rubrique consacrée aux territoires et des analyses de thématiques stratégiques destinées à répondre aux attentes de tous ceux qui s'intéressent au développement économique régional.

En savoir plus : www.industrie-bourgogne.fr

(•) ARRIVÉES, DÉPARTS...



Bourgogne :

- ➔ **M. Philippe PEYRON**, Directeur régional des services pénitentiaires, a succédé le 20 avril 2007 à M. André SANCHEZ.
- ➔ **M. Bernard THIERY**, Directeur régional de la SNCF, a succédé le 1^{er} mai 2007 à Mme Josiane BEAUD.
- ➔ **M. Pierre REGNAULT DE LA MOTHE**, Directeur de cabinet du Préfet de la Région de Bourgogne, Préfet de la Côte d'Or, a succédé le 4 juin 2007 à M. Matthieu BOURRETTE nommé Secrétaire général de la Préfecture du Cher.

Côte d'Or :

- ➔ **M. Jean-Jacques JOHANNOT**, Directeur départemental de la protection judiciaire de la jeunesse, a quitté ses fonctions le 9 mai.
- ➔ **M. Jean-Marie BENEY**, a pris ses fonctions de Procureur général près la Cour d'appel de Dijon le 21 mai 2007.
- ➔ **M. Jean-Luc LINARD**, Directeur départemental délégué de l'Agriculture et de la Forêt, a pris ses fonctions le 1^{er} juin 2007.

Yonne :

- ➔ **M. Jacques MUNOZ**, Directeur départemental de la protection judiciaire de la jeunesse, a pris ses fonctions le 2 avril 2007.
- ➔ **M. Dominique CHABANET**, Directeur départemental des services vétérinaires, a quitté ses fonctions le 14 mai 2007.

Saône et Loire :

- ➔ **M. Yves ANDREU**, Directeur départemental de l'Office national des anciens combattants, a pris ses fonctions le 1^{er} avril 2007.
- ➔ **M. Marc AMEIL**, Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, a pris ses fonctions le 15 avril 2007.
- ➔ **Mme Claudie GANDUBERT**, Sous-préfète de Louhans, a quitté ses fonctions le 27 avril 2007.

Erratum

une erreur s'est glissée dans le dernier numéro de « L'Etat en Bourgogne ». Il fallait lire :
M. Jackie LEROUX-HEURTAUX, Sous préfet de CHAROLLES, a succédé le 18 janvier 2007 à Mme Françoise FUGIER.

Nièvre :

- ➔ **M. Jean-Christophe VILLEMAUD**, Directeur départemental de l'équipement, a quitté ses fonctions le 1^{er} avril 2007.
- ➔ **M. Xavier LAFFITTE**, Directeur départemental de la sécurité publique, a succédé le 7 mai 2007 à M. Yves MECHIN.